



Etablissement public
du Marais poitevin



Réunion groupe de travail littoral

Compte rendu des échanges

Le 22 Janvier 2019, au Pôles des Espaces Naturels de Saint Denis du Payré

Liste des présents :

- Philippe Brulon, Mairie de la Tranche sur mer
- Christian Nolleau, Mairie de la Tranche sur mer
- Jean François Etienne, Mairie de la Faute sur mer
- Patrick Lebon, Conseil Départemental de Charente-Maritime
- Mickaël Ricordel, ONF
- Yannick Marionneau, Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire
- Claudia Abgrall, Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire
- Julie Holthof, Conservatoire du Littoral
- Jean Pierre Gueret, RNN de la Baie de l'Aiguillon
- Régis Gallais, RNN de la Baie de l'Aiguillon
- Amandine Eynaudi, Parc Naturel Marin
- Sylvain Hunault, RNN de la Belle Henriette
- Mélanie Laplace, LPO Vendée
- Céline Reuter, Groupe Associatif Estuaire
- Maxime Bobineau, Fédération de chasse Vendée
- Julie Lowenbruck, Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- Fabrice Enon, Syndicat Mixte de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Odile Cardot, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Alain Texier, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Marie Beneteau, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Liste des excusés :

- Mairie de Longeville
- M.Gonnot, Observatoire de l'Estran Tranchais
- Olivier Bossu, Conseil Départemental de Vendée
- Erick Broussard, AFB Charente-Maritime
- Emmanuel Joyeux, ONCFS

- Frédéric Portier, AFB Vendée
- Charlotte Rhone, Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes

Jean Eudes Du Peuty (EPMP), fait une brève présentation de l'objet de la réunion et de la procédure de réécriture du docob Natura 2000, il passe la parole à l'équipe du PNR qui débute alors la présentation.

Suite à l'exposition de la cartographie globale des habitats du littoral, **Mickaël Ricordel** (ONF) confirme à **Odile Cardot** (PNR Marais poitevin) qu'un projet de cartographie, plus précis est en attente.

Concernant les lagunes :

Fabrice Enon (SMMP Vendée Sèvre Autizes) rebondit en évoquant le cas des émissaires ayant de l'eau non salée.

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) ajoute que sur Esnandes, il y a des zones de marais qui sont en train de revivre. Sur la qualité de l'eau, on a connu un déclassement l'an dernier sur la pointe de l'Aiguillon avec un passage d'un classement AB en B. La qualité de l'eau concerne les coquillages et les poissons car on observe une fuite du poisson dans le pertuis sûrement dû à la qualité de l'eau. Cependant, il y a une prise de conscience et du travail qui se fait pour améliorer cette situation de la part de l'IIBSN, du Parc Naturel Marin, de l'EPMP, ...

Les habitats côtiers, estrans vaseux :

Jean pierre Gueret (RNN de la Baie de l'Aiguillon) précise qu'il n'y a pas seulement la qualité à prendre en compte mais aussi la quantité.

Les Falaises :

Patrick LeBon (Conseil Départemental 17) ajoute que les falaises appartiennent en partie au département et que la gestion mise en place a été modifiée depuis le travail du conservatoire avec notamment la réalisation d'une fauche tardive. Cependant, des difficultés sont rencontrées quant à la canalisation du public qui souhaite toujours être au plus près des falaises.

Amandine Eynaudi (Parc Naturel Marin) émet un doute quant à la méthode présentée car dans la rubrique enjeux de conservation de la présentation, certains termes vont plus loin que les enjeux et concernent plutôt les outils et les actions ainsi que les facteurs d'influences. Elle précise qu'il faut y faire attention.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) répond que cela est volontaire et fait de façon à susciter des questionnements car les partenaires ont également un rôle à jouer.

La conchyliculture :

Le Parc a sollicité les acteurs de la conchyliculture présents, pour une brève présentation de leur activité.

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) explique que le site est le plus ancien datant de 1235, le 3^{ème} centre national de production pour les moules et un des plus gros centres de captage de la moule de bouchot présent seulement sur notre littoral. Les baies bretonnes et normandes viennent chercher le naissain ici. Il s'agit donc de la zone de production la plus importante au niveau national à laquelle il faut être vigilant. L'importance de ces vasières, a été démontrée par le programme Life de la baie. En 2014, des fortes mortalités ont été connues comme

jamais auparavant (suite à un problème environnemental). Des prédictions de mortalités ont été faites pour 2019-2020 suites aux travaux du Port de la Palice pouvant avoir un impact sur les vasières. Il insiste sur le fait que ce milieu souffre et change profondément avec une qualité qui se dégrade fortement.

Claudia Abgrall (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) souhaite ajouter qu'il y a 3 secteurs pour la conchyliculture : la partie en mer (filiale à moules et à huîtres), la partie de l'estran (les bouchots) avec les parcs ostréicoles, dans la baie et en amont de l'estran, il s'agit des claires (où la maîtrise de la salinité et de la qualité de l'eau est importante avec un réel enjeu sanitaire). Il y a donc 3 manières d'occuper le terrain et cela a des incidences sur la gestion de l'eau.

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) précise que la gestion de l'eau douce dans la baie est importante. Lors d'une forte dessalure, une fuite en avant des larves est observée. Ainsi, un bon dialogue entre les acteurs du marais a été mis en œuvre pour trouver des solutions. Une bonne gestion de l'arrivée d'eau douce dans la baie est donc très importante.

Les pêches de loisirs :

Sylvain Hunault (RNN de la Belle Henriette) intervient en ajoutant qu'il y a aussi un gros travail sur le gisement des coques, qui sont toujours sous maillés lors de la pêche à pied. C'est un souci général dans le secteur de la belle Henriette. Malgré la mise en place de panneaux, un effort de sensibilisation est à faire.

Philippe Brulon (Mairie de la Tranche sur mer) précise que des panneaux ont été mis sur la pointe de l'estran et soulève également le problème du retournement des pierres.

Jean François Etienne (Mairie de la Faute sur mer) souhaite avoir des précisions sur la définition de zone de pêche embarquée présentée sur la carte des activités de pêches de loisirs.

L'équipe du Parc prévoit de se renseigner pour apporter plus d'éléments quant à la signification de ces zones de pêche embarquée ainsi que sur leur localisation.

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) souligne qu'il y a également beaucoup de zodiacs sur les bouchots qui sont présents dans cette zone au large de la baie.

Les activités balnéaires :

Philippe Brulon (Mairie de la Tranche sur mer) est sceptique quant à la représentation de la plage de la Tranche sur mer, en faible fréquentation alors qu'il y a 100 000 habitants l'été.

Amandine Eynaudi (Parc Naturel Marin) précise que les données présentées sont à l'échelle du parc marin, donc la lecture doit être affinée.

Sylvain Hunault (RNN de la Belle Henriette) informe que sur la réserve de la Belle Henriette, avec la présence d'un éco-compteur, c'est environ 300 000 personnes qui sont présentes l'été.

Patrick LeBon (Conseil Départemental 17) ajoute que la carte des activités balnéaires est à compléter pour la partie Charente-Maritime en ajoutant un poste de secours. Concernant la fréquentation, il y a 100 000 passages annuels sur la falaise (présence de 2 éco-compteurs).

Jean pierre Guéret (RNN de la Baie de l'Aiguillon) revient sur les activités de loisirs et souligne que toute la partie concernant la pêche à la civelle n'apparaît pas.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) répond en précisant que ce sujet sera plutôt abordé lors du groupe de travail hydraulique.

Jean François Etienne (Mairie de la Faute sur mer) ajoute que les activités de plaisance, les mouillages, n'apparaissent pas également.

Concernant la hiérarchisation des enjeux par la méthode nationale :

Amandine Eynaudi (Parc Naturel Marin) souhaite réagir sur les civelles en précisant que l'anguille n'est pas une espèce d'intérêt communautaire et qu'elle ne doit donc pas théoriquement être traitée dans le docob.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) précise cependant qu'elle sera traitée car c'est une espèce reconnue comme indicatrice des cours d'eau et des zones de frayères.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) ajoute que cette espèce était déjà présente dans le précédent docob car 80% de l'alimentation de la loutre était de l'anguille à l'époque. Cela n'est plus le cas aujourd'hui, avec l'apparition de l'écrevisse.

Réflexion sur les principaux enjeux de conservation :

Jean François Etienne (Mairie de la Faute sur mer) évoque le tableau des espèces distribué et ajoute qu'il trouve que les données sont assez pertinentes sur les espèces. En revanche, concernant la fréquentation, il manque des données or cela a un effet majeur. Il y a une grande efficacité sur les données environnementales mais on manque de données sur la fréquentation touristique selon lui.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) répond qu'effectivement on n'a pas un bon état des lieux de la fréquentation mais la réflexion à avoir serait plutôt : comment gérer cette fréquentation, comment canaliser les gens, les loisirs,... ? Concernant les données de fréquentation, ce sont les offices de tourisme qui sont susceptibles de les transmettre.

Jean François Etienne (Mairie de la Faute sur mer) est conscient de cela mais s'interroge sur l'interprétation des chiffres annoncés en termes de fréquentation, 100 000 passage à la Rate d'Amour est ce beaucoup ? il y a une vraie difficulté à appréhender la qualité réelle de ces données.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) souhaite revenir sur les questions liées au tourisme. Ce dernier faisait partie des 5 groupes de travail mais il va se faire sous forme de groupes par usage (souhait des acteurs du tourisme lors d'une réunion en amont). En effet, il y a de plus en plus d'embarcadères, et donc une pression touristique qui aujourd'hui se diffuse sur l'ensemble du marais. Il rebondit ensuite sur la remarque précédente pour laquelle il est d'accord, mais interroge en prenant l'exemple du nombre de nuitées dans le marais, qu'est-ce que cela peut apporter comme indications ? ...

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) intervient et revient sur la qualité de l'eau en ajoutant il y a également des pétoncles, des huitres plates qui sont concernées. De plus, cette année il y a un manque de pousse pour la coquille saint jacques témoignant d'un réel problème d'où l'importance de la gestion, de la qualité et de la quantité. Le marais joue moins son rôle d'épuration de l'eau suite à l'abandon des fossés et des canaux.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) pose la question, où en est-on concernant les résultats de la qualité de l'eau avec le Life ?

Régis Gallais (RNN de la Baie de l'Aiguillon) répond qu'il n'y a pas vraiment de résultats diffusables à disposition pour l'instant, on en aura en septembre 2019 pour ce qui est de la qualité. Pour la quantité, le travail est encore en cours.

Jean pierre Guéret (RNN de la Baie de l'Aiguillon) ajoute que des temps de restitution sont prévus et que les données seront diffusées.

Philippe Brulon (Mairie de la Tranche sur mer) demande si l'intégration de la gestion des algues est prévue ?

Amandine Eynaudi (Parc Naturel Marin) répond que oui, cela fait partie des objectifs à long terme du plan de gestion.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) ajoute que dans un mois, un rapport de l'université de la Rochelle est prévu pour affiner le nombre d'espèces d'algues. En 2017, ils ont évoqué qu'il y avait un rôle à jouer sur cet indicateur et l'entrée algues sur notre territoire doit être intéressante.

Régis Gallais (RNN de la Baie de l'Aiguillon) pose une question sur la méthodologie, qu'est ce qui est attendu d'ici la prochaine réunion ?

Alain Texier (PNR Marais poitevin) répond que des chiffres et des informations sont nécessaires à la réalisation du diagnostic. Pour cela, l'équipe du parc se charge de solliciter directement les acteurs et d'en faire la demande. Cependant il tient à préciser que le diagnostic ne sera pas exhaustif. Concernant la prochaine réunion, il souhaite avoir à présenter des cas concrets, permettant d'émettre des actions pour le prochain docob.

Amandine Eynaudi (Parc Naturel Marin) demande si en amont de la réunion, les enjeux définis suite à l'application de la méthodologie annoncée seront donnés aux acteurs ?

Alain Texier (PNR Marais poitevin) acquiesce et ajoute que les objectifs et les actions seront liés pour éviter un trop grand nombre de réunions. Effectivement divers éléments seront envoyés en amont.

Philippe Brulon (Mairie de la Tranche sur mer) interroge quant aux facteurs d'influence, y a-t-il un besoin d'informations ?

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) propose aussi d'organiser des réunions avec les communes, pour évoquer certains sujets ensemble et échanger sur les facteurs d'influences.

Jean François Etienne (Mairie de la Faute sur mer) trouve que c'est aussi intéressant de le faire avec tout le monde.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) précise qu'apprécier la perception que les communes ont des enjeux Natura 2000 est important. Ainsi, le lien avec les communes est peut-être à renforcer et organiser une rencontre avec les communes peut être une première étape pour créer des liens plus étroit par la suite.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) souligne que l'enjeu de communication est important, car le docob est peu lisible par les communes, or il faut que les communes puissent se l'approprier.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) ajoute qu'effectivement la vulgarisation, est la prochaine étape qui doit être développée.

Philippe Brulon (Mairie de la Tranche sur mer) informe que pour les communes, Natura 2000 est vécu comme un obstacle à l'urbanisme.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) répond que la loi sur l'eau est pourtant plus contraignante. Il y a donc un réel besoin d'échanger avec les communes.

Christian Nolleau (Mairie de la Tranche sur mer) intervient et ajoute que Natura 2000 est vécu comme une couche supplémentaire. Il pose la question de savoir quels sont les arguments à donner pour convaincre ses collègues ?

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) répond qu'il y a des avantages fiscaux, en signant la charte cela permet une exonération de la taxe foncière.

Christian Nolleau (Mairie de la Tranche sur mer) précise que cet argument n'est pas la bonne approche pour les convaincre.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) revient sur la procédure de réécriture et souligne que 2 sous-groupes sont prévus dont la communication pour ceux qui veulent se poser ces questions-là, notamment comment s'approprier Natura 2000 ? C'est important d'en avoir la connaissance pour le mettre en avant et le valoriser.

Fabrice Enon (SMMP Vendée Sèvre Autizes) intervient sur le fait qu'il y a une vraie et sérieuse difficulté, lorsque l'on souhaite présenter un projet. Il y a des contraintes engendrées par Natura 2000 qui allongent le temps de traitement des dossiers (cas de 2 ans et demi). Tout ce qui est génie civile doit être exclu du champs Natura 2000. Les pas de temps sont très long et il aimerait que quelque chose soit inscrit dans le docob en ce qui concerne le zonage. Beaucoup de petits dossiers n'ont pas à faire l'objet de Natura 2000. Le Docob doit être très clair sur ces démarches. Il pose donc la question de savoir s'il n'est pas possible d'enlever certaines zones qui n'ont pas à être présentes dans Natura 2000 ?

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) répond qu'une des actions qui va être mise en place concerne le périmètre. Ce docob ne va pas changer le zonage, cela prendrait trop de temps. Cependant, une fiche action sera présente pour les prochaines années afin de redéfinir les éléments devant rester en Natura 2000 ou non. Concernant la procédure à adopter, ce n'est pas le docob mais plutôt le code de l'environnement, qui le définira.

Yannick Marionneau (Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire) revient sur ce qui se passe en mer, il y a une réelle dégradation du milieu maritime. De plus, ils ont été abandonnés par IFREMER or le tourisme est aussi concerné par ce milieu auquel il faut faire attention. Des choses peuvent être améliorées et des solutions sont trouvées.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) précise que malheureusement le déclin de la biodiversité concerne de nombreux endroits et que beaucoup d'espèces ont disparu en peu de temps.

Jean pierre Guéret (RNN de la Baie de l'Aiguillon) termine en disant qu'il faut être ambitieux.

Conclusion :

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants et en annonçant la date du prochain comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu début avril. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble de la réécriture du docob ou de tous sujets en lien avec cette démarche.

Contacts :

Marie Beneteau, Alain Texier, Odile Cardot

PNR du marais poitevin – 05 49 35 15 20

m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr

a.texier@parc-marais-poitevin.fr

o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Jean-Eudes Du Peuty

Etablissement Public du Marais poitevin – 02 51 56 56 20

jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr